



Diffusion restreinte

**AS/Cult (2013) 10**

27 février 2013

Or. anglais

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

### L'accès des jeunes aux droits fondamentaux

Rapporteur : M. Michael CONNARTY (Royaume-Uni, SOC), président de la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport

#### Projet de rapport

##### A. Projet de recommandation

1. L'Assemblée parlementaire est fermement convaincue que le libre accès des jeunes aux droits fondamentaux est un élément essentiel dans la construction d'une culture des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, et elle déplore que les politiques de jeunesse des Etats membres du Conseil de l'Europe ne protègent pas suffisamment ces droits.

2. L'Assemblée réitère par conséquent son appel en faveur d'un cadre juridique contraignant au niveau européen pour garantir l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux.

3. Consciente des difficultés liées à la préparation d'un instrument contraignant dans ce domaine, l'Assemblée appelle le Comité des Ministres à préparer dans un premier temps une recommandation sur « l'amélioration de l'accès des jeunes aux droits fondamentaux », en donnant instruction de rédiger cette recommandation au Comité directeur européen pour la jeunesse, au Conseil consultatif pour la jeunesse et au Comité directeur des politiques et des pratiques éducatives en coopération avec le Comité européen pour la cohésion sociale. Cet instrument devra reprendre et compléter l'acquis des précédentes recommandations du Comité des Ministres et s'inspirer également des textes suivants : le texte adopté par

4. L'Assemblée des jeunes tenue à Strasbourg du 5 au 7 octobre 2012, les principales propositions formulées par les représentants du secteur de la jeunesse lors de la Conférence des ministres responsables de la jeunesse tenue à Saint-Petersbourg les 24-25 septembre 2012 et les résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée.

5. L'Assemblée recommande aussi que le Comité des Ministres prenne des mesures pour améliorer la capacité des Etats membres à évaluer l'accès des jeunes aux droits, à prévenir les violations de ces droits, à assurer un suivi et une réparation satisfaisants en cas de violation et à envisager des moyens novateurs de mieux armer les jeunes pour qu'ils accèdent à leurs droits. A cette fin, le Comité des Ministres devrait :

4.1. Renforcer, dans l'ensemble de l'Organisation, l'approche intersectorielle et fondée sur le droit de la politique de la jeunesse, en demandant aux divers organes du Conseil de l'Europe de prendre soigneusement en considération les droits des jeunes dans la conception des normes, des programmes et des activités de suivi et de réfléchir à des mesures permettant d'améliorer l'accès des jeunes à ces droits ;

4.2. Charger spécifiquement le Comité directeur des droits de l'homme et sa Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes de prêter dûment attention, dans leurs travaux, à la situation des jeunes dans chaque Etat membre du Conseil de l'Europe ;

4.3. Renforcer le programme d'examens internationaux des politiques nationales de jeunesse, sous l'égide du Comité directeur européen pour la jeunesse, en veillant tout particulièrement à la mise en

place de mécanismes garantissant un accès effectif des jeunes à leurs droits et en menant le cas échéant les réformes nécessaires ;

4.4. Inciter le Conseil mixte sur la jeunesse à mener, en coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, une étude approfondie sur l'accès des jeunes aux droits, afin de recenser les difficultés et les bonnes pratiques dans ce domaine et à préparer un guide des instruments, des programmes et des politiques en matière de droits des jeunes ;

4.5. Utiliser les plates-formes existantes, en particulier le Centre Nord-Sud, pour promouvoir, faciliter et améliorer la coopération entre institutions éducatives et ONG de l'UE27/EEE et d'autres membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins, notamment des pays du sud de la Méditerranée ;

4.6. Lancer un projet pour développer des politiques transversales visant à soutenir l'exercice effectif des droits sociaux et économiques par les jeunes, conformément aux résultats de la 2<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale « Bâtir un avenir sûr pour tous », qui s'est tenue à Istanbul les 11 et 12 octobre 2012 ;

4.7. Envisager la nomination au niveau du Conseil de l'Europe d'un médiateur chargé de veiller au respect et à la protection des droits des jeunes.

## Exposé des motifs de M. Connarty, rapporteur

### 1. Introduction

1. A la suite d'une demande soumise par Mme Maury Pasquier, présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, et M. Flego, président de notre commission, le Bureau de l'Assemblée, lors de sa réunion du jeudi 29 novembre 2012 à Andorre-la-Vieille, a décidé de saisir la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*, et la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour avis*, sur « L'accès des jeunes aux droits fondamentaux ». La commission m'a nommé en tant que rapporteur le 19 décembre 2012 et m'a demandé de préparer le présent rapport dans les plus brefs délais, afin qu'il soit présenté au cours de la partie de session d'avril 2013 lors d'un débat commun avec le rapport de Mme Polonca Komar sur le thème « Jeunes européens : un défi éducatif à relever d'urgence ».

2. Prenant acte des résultats de la 9<sup>e</sup> Conférence des ministres responsables de la jeunesse (Saint-Pétersbourg, 24-25 septembre 2012) et de l'Assemblée des jeunes tenue à Strasbourg du 5 au 7 octobre 2012, le président de notre commission, M. Flego, et la présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Mme Maury Pasquier, ont proposé de tenir une réunion conjointe des membres des deux commissions le 21 janvier 2013 pour discuter des actions à entreprendre pour améliorer l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Au cours de cette réunion, les membres des deux commissions ont tenu un échange de vues avec Mme Maria Paschou, présidente du Conseil consultatif pour la jeunesse, Mme Laurence Hermand, vice-présidente du Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) et M. Håkon Haugli (Norvège, SOC), rapporteur général sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT)<sup>1</sup>.

3. La nécessité de prêter dûment attention aux attentes des jeunes et de répondre pleinement à leurs besoins sont deux défis essentiels pour nos sociétés européennes : il y va à la fois de notre présent et de notre avenir. Notre prise de conscience de l'importance cruciale de l'accès des jeunes aux droits fondamentaux ne date pas d'aujourd'hui : cette question figure en effet à l'ordre du jour du Conseil de l'Europe depuis 40 ans. Les sections 2 et 3 ci-dessous rappelleront les principales réalisations et les développements plus récents dans ce domaine. La section 4 recensera d'autres mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer les politiques de jeunesse aux niveaux national et européen.

### 2. Améliorations apportées aux politiques de jeunesse par les travaux du Conseil de l'Europe jusqu'en 2010

4. La Conférence de 2012 des ministres responsables de la jeunesse est la dernière en date dans la série de conférences organisées par le Conseil de l'Europe sur les questions de jeunesse depuis 1985<sup>2</sup>, qui ont engendré d'importants développements<sup>3</sup>.

5. Au sein du Conseil de l'Europe, la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse a été renforcée et une procédure de cogestion et de codécision a été mise en place, en vue de permettre une prise de décision conjointe entre le Conseil consultatif pour la jeunesse (représentant les jeunes Européens par le biais des organisations de jeunesse) et le Comité directeur européen pour la jeunesse (qui représente les autorités gouvernementales en charge des politiques de jeunesse).

<sup>1</sup> Le Procès-verbal de cette réunion figure à l'Annexe IV du procès-verbal de la réunion de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias tenue du 22 au 24 janvier 2013 (AS/Cult (2013) PV 01).

<sup>2</sup> Ces conférences sont les suivantes :

1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle (Strasbourg, 1985) sur « la participation des jeunes » ;

2<sup>e</sup> Conférence (Oslo, 1988) sur les « Stratégies pour des politiques européennes de la jeunesse en vue de l'An 2000 » ;

3<sup>e</sup> Conférence (Lisbonne, 1990) sur la mobilité des jeunes en Europe ;

4<sup>e</sup> Conférence (Vienne, 1993) sur « les jeunes dans la Grande Europe », qui s'est tenue dans le contexte de l'élargissement du Conseil de l'Europe à de nouveaux Etats membres ;

Première conférence informelle (Luxembourg, 1995) sur « la construction d'une Europe multiculturelle » ;

5<sup>e</sup> Conférence (Bucarest, 1998) sur le thème : « Jeunes : citoyens actifs d'une Europe en devenir – les droits de l'homme, la participation, la solidarité » ;

6<sup>e</sup> Conférence (Thessalonique, 2002) sur le thème « Les jeunes construisent l'Europe » ;

7<sup>e</sup> Conférence (Budapest, 2008) sur le thème « Dignité humaine et cohésion sociale : les réponses des politiques de jeunesse à la violence » ;

8<sup>e</sup> Conférence (organisée à Kiev en 2010), sur « L'avenir de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe : Agenda 2020 ».

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir le Résumé des conclusions des précédentes Conférences du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse (20/08/2012) – document présenté lors de la Conférence des ministres de la jeunesse tenue à Saint-Pétersbourg le 24-25 septembre 2012.

6. Les autres réalisations importantes ont été les suivantes : la création du Fonds européen pour la jeunesse, qui inclut le Fonds pour la mobilité des jeunes, la création de centres de la jeunesse à Strasbourg et Budapest et le renforcement de la coopération dans le domaine de la jeunesse entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. En outre, les travaux du secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe ont conduit à l'adoption d'un certain nombre de recommandations du Comité des Ministres sur les politiques de jeunesse<sup>4</sup>, qui fournissent des orientations sur des thèmes importants tels que la citoyenneté et la participation démocratique, l'intégration, l'information et les conseils, la mobilité, l'éducation non formelle, etc.

7. Les efforts menés au niveau européen se sont traduits par une avancée des politiques de jeunesse des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les résultats principaux de ces politiques sont les suivants :

- la conception, aux niveaux local, régional et national, de politiques de jeunesse mettant l'accent en particulier sur la nécessité d'une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes, notamment des filles et des jeunes femmes, ainsi que des jeunes défavorisés et marginalisés ;
- la création de centres nationaux de la jeunesse dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- la conception de plans d'action nationaux contre le racisme, le sectarisme religieux, la xénophobie, l'antisémitisme, l'intolérance et toutes les formes d'exclusion à la suite du lancement de la campagne « tous différents, tous égaux » ;
- la participation accrue des jeunes à la prise de décisions au niveau national.

### 3. Actions entreprises en 2011 et 2012

#### 3.1. Recommandation 1978 (2011) de l'Assemblée parlementaire

8. Dans sa Recommandation 1978 (2011) « Vers une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes », l'Assemblée dresse le bilan des actions menées jusqu'à présent et définit des objectifs pour l'avenir, parmi lesquels l'adoption d'une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes. Le Comité des Ministres n'a pas approuvé cette proposition, considérant que « dans la situation actuelle, il convient de donner la priorité à la mise en œuvre effective des instruments existants ».

9. Dans sa réponse à notre Recommandation 1978 (2011), le Comité des Ministres a cependant approuvé l'idée d'une étude qui devrait « s'attacher à encourager systématiquement les politiques d'amélioration de l'accès des jeunes à leurs droits. Ces politiques pourraient intégrer l'utilisation plus efficace des outils fournis par le Conseil de l'Europe et le développement accru d'activités et de programmes tenant compte des besoins spécifiques des jeunes tels qu'ils se manifestent au sein de la société. »

10. Par conséquent, le 28 juin 2012, suite à une demande de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, son président M. Flego a évoqué avec Mme Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, la possibilité de conduire une telle étude et de préparer un guide des instruments, programmes et politiques sur les droits des jeunes. M. Flego a demandé à Mme Samardžić-Marković d'examiner la possibilité d'inclure ce travail dans le programme d'activités du biennium 2014-2015. Nous devons suivre cette question pour nous assurer de l'intégration effective de ces propositions dans le programme d'activités du Conseil de l'Europe.

#### 3.2. Résolution 1885 (2012) et Recommandation 2002 (2012) de l'Assemblée parlementaire

11. Dans la Résolution 1885 (2012) et la Recommandation 2002 (2012) sur « La jeune génération sacrifiée : répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière », l'Assemblée a souligné

---

<sup>4</sup> La liste est la suivante :

- Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans
- Recommandation CM/Rec(2010)8 sur l'information des jeunes
- Recommandation CM/Rec(2008)11 sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures
- Recommandation Rec(2006)14 relative à la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie publique
- Recommandation Rec(2006)1 sur le rôle des conseils nationaux de jeunesse dans le développement des politiques de jeunesse
- Recommandation Rec(2004)13 relative à la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Recommandation Rec(2003)8 sur la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle des jeunes
- Recommandation Rec(97)3F sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile
- Recommandation Rec(95)18F sur la mobilité des jeunes
- Recommandation Rec(92)11F sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Recommandation Rec(90)7F concernant l'information et les conseils à donner aux jeunes en Europe

que l'instabilité économique durable qui frappe l'ensemble de l'Europe expose la jeunesse à des difficultés sans précédent. Le chômage, le sous-emploi, les inégalités socio-économiques, la pauvreté et l'exclusion frappent de manière disproportionnée la jeune génération, dont l'autonomie, la dignité, le bien-être et l'accès aux droits connaissent une érosion rapide.

12. L'Assemblée a proposé une série de mesures destinées à faciliter l'intégration des jeunes dans la société par le biais de la citoyenneté active, du dialogue social, d'un meilleur accès aux droits et d'un emploi durable. Cela implique notamment de renforcer les politiques de la jeunesse et la participation des jeunes en soutenant financièrement les projets, programmes et organismes consacrés à la jeunesse<sup>5</sup>, d'encourager la création d'emplois, d'améliorer les possibilités de formation tout au long de la vie et la protection sociale en mettant en œuvre de programmes de «garantie pour la jeunesse»<sup>6</sup>, de stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes grâce à des services de conseil, des avantages fiscaux, des subventions et microcrédits conçus pour les jeunes<sup>7</sup> et de créer des partenariats public-privé entre les acteurs sociaux. L'Assemblée a réitéré sa proposition de rédiger une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes<sup>8</sup>.

13. Dans sa réponse à la Recommandation 2002 (2012), le Comité des Ministres, s'agissant de la convention-cadre, a rappelé les termes de sa réponse à la Recommandation 1978 (2011). Il a cependant reconnu l'importance d'impliquer les jeunes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de la jeunesse. Le Comité des Ministres a également souligné l'importance d'une éducation de qualité pour préparer les jeunes à la vie en tant que citoyens et pour leur intégration dans le marché de l'emploi.

### 3.3. 9<sup>e</sup> Conférence des Ministres responsables de la jeunesse, 24-25 septembre 2012, Saint-Pétersbourg

14. Cette conférence (à laquelle le Président de l'APCE M. Mignon, M. Flego, M. Volontè et moi-même avons assisté) visait à offrir aux jeunes une importante occasion de faire entendre leur point de vue et de veiller à ce que leurs recommandations fassent partie intégrante des politiques et des stratégies en faveur de la jeunesse dans les Etats membres. Les représentants des jeunes ont émis des propositions très intéressantes, que les ministres ont été invités à adopter sous forme d'annexe à la déclaration ministérielle.

15. Le projet de déclaration énumérait une série de mesures à prendre par les pouvoirs publics, parmi lesquelles :

- une analyse critique et approfondie, fondée sur les connaissances, de tous les problèmes rencontrés par les jeunes en matière d'accès aux droits – avec la participation de représentants des organisations de la jeunesse et de responsables politiques, d'experts et de représentants de diverses organisations de la société civile – et sur un suivi régulier des progrès accomplis dans ce domaine ;
- un examen de la législation en vigueur et des projets de loi et l'adoption de mesures législatives visant à lever les obstacles juridiques qui s'opposent à l'accès des jeunes à leurs droits ;
- une modification de la structure et du fonctionnement des institutions existantes en charge des jeunes, afin d'assister ceux-ci plus efficacement et de répondre aux besoins de toutes les catégories de jeunes, outre l'amélioration des compétences du personnel de ces institutions ;
- une consultation régulière avec les acteurs des politiques de jeunesse, afin le cas échéant d'améliorer ces politiques ;
- un système d'information efficace (facilement accessible pour toutes les catégories de jeunes, en particulier celles qui sont victimes de discrimination ou d'exclusion sociale) afin de sensibiliser les jeunes à leurs droits et aux moyens de recours disponibles en cas de refus ou de violation de ces droits ;
- un soutien financier suffisant et équitable pour les travaux de jeunesse et les activités d'éducation non formelle visant à informer les jeunes et à les impliquer dans la promotion des droits fondamentaux ;
- une plus grande attention, de la part du secteur de l'éducation formelle et des politiques sociales, pour l'accès des jeunes à leurs droits ;
- une approche qui serait sensible aux questions de genre et à l'orientation sexuelle dans la conception et la mise en œuvre des politiques de la jeunesse.

<sup>5</sup> Résolution 1885 (2012), point 6.1.5.

<sup>6</sup> Les programmes de «garantie pour la jeunesse» visent à assurer qu'aucun jeune ne se retrouve, contre son gré, sans emploi ni enseignement ou formation durant plus de quatre mois. Voir la Résolution 1885 (2012), point 6.3.1.

<sup>7</sup> Résolution 1885 (2012), point 6.2.5.

<sup>8</sup> Recommandation 2002(2012), point 3.2.

16. Le projet de déclaration s'achevait par une liste d'actions à mener par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour améliorer l'accès aux droits pour les jeunes. Malheureusement, les ministres n'ont pas pu s'accorder sur la déclaration. En conséquence, les propositions des jeunes n'ont pas reçu l'approbation des ministres.

17. Les recommandations des jeunes doivent être prises en compte dans les futures activités du Conseil de l'Europe. Les ministres et leurs représentants ne sauraient appeler les jeunes à renforcer leur participation politique et citoyenne tout en négligeant ce qu'ils ont à dire. C'est pourquoi l'attention de la commission est attirée sur les conclusions de l'événement de jeunesse qui s'est tenu à Saint-Petersbourg juste avant la Conférence des ministres responsables de la jeunesse, telles qu'elles figurent à l'annexe 1 de la présente note.

#### 3.4. *Assemblée des jeunes, 5-7 octobre 2012, Strasbourg*

18. A l'initiative du Président Mignon, l'Assemblée parlementaire a organisé en coopération avec le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe la deuxième Assemblée des jeunes, en tant que contribution au Forum mondial de la démocratie qui s'est tenu du 5 au 11 octobre 2012 à Strasbourg.

19. Les participants à l'Assemblée des jeunes avaient préparé leurs contributions au Forum mondial de la démocratie au moyen d'échanges en ligne en amont de l'événement, ainsi qu'au cours de débats fructueux sur place à Strasbourg. Les conclusions de l'Assemblée des jeunes figurent à l'annexe 2 de la présente note. Il a été reconnu que les délégués de l'Assemblée des jeunes ont contribué de manière significative aux séminaires du Forum mondial de la démocratie, ce qui met à jour un véritable dialogue intergénérationnel. Cela a été également reconnu lors de la réunion de dialogue avec le Président de l'Assemblée, Jean-Claude Mignon.

### 4. **Actions à mener pour une meilleure reconnaissance et une mise en œuvre plus effective des droits fondamentaux des jeunes**

#### 4.1. *Repenser les politiques nationales de jeunesse*

20. Il est indispensable que nos Etats membres repensent leurs politiques de jeunesse en vue d'un accès plus systématique aux droits fondamentaux pour les jeunes.

21. Afin de rationaliser les stratégies nationales en faveur de l'autonomisation des jeunes et de leur accès aux droits – ainsi que les mesures d'application – les Etats membres devraient viser, en priorité, à renforcer la capacité des jeunes :

- à se forger leur propre identité ;
- à devenir des acteurs plus influents du développement social et économique ;
- à participer aux processus de discussion des politiques et à la prise de décision.

22. La capacité des jeunes à se forger leur propre identité dépend de l'exercice effectif de droits fondamentaux tels que le droit d'accès à la culture et le droit de participer à la vie culturelle, le droit à l'éducation et à la formation, à la liberté de religion et de croyance, d'expression et d'association. Les Etats membres ont l'obligation de garantir non seulement l'exercice effectif de ces droits, mais aussi les conditions permettant aux jeunes de développer pleinement leur potentiel. Cela signifie notamment que les Etats membres doivent :

- prévenir et combattre toutes les formes de racisme, de sectarisme et de discrimination, quel qu'en soit le motif ;
- veiller à ce que les jeunes soient réellement en mesure de préserver leur patrimoine culturel et promouvoir la visibilité des minorités dans les médias ;
- favoriser la coexistence pacifique entre les différents groupes, par l'éducation et le dialogue interculturels (notamment par l'introduction de sujets multiculturels dans l'enseignement préscolaire et primaire) ;
- garantir durablement la mise à disposition d'offres d'éducation non formelle de qualité, y compris les offres bénévoles ;
- soutenir l'accès sans restriction à internet et s'abstenir de toute censure d'internet et des médias.

23. La capacité des jeunes à peser davantage sur le développement social et économique dépend de l'accès aux droits sociaux, comme l'emploi et la formation, le logement, la protection sociale et les soins de santé. Pour favoriser le développement d'une telle capacité, les Etats membres devraient :

- concevoir des politiques actives en faveur de l'emploi, qui facilitent l'entrée des jeunes dans la vie active ;
- concevoir des mesures fiscales et financières pour encourager les entreprises à recruter des jeunes dans le cadre de contrats de formation diplômante, ce qui faciliterait la transition entre la scolarité et le monde du travail ;
- empêcher le recours excessif aux stages non rémunérés ou aux emplois faiblement rémunérés, et encourager les entreprises à favoriser la transition des jeunes de contrats précaires vers des emplois stables ;
- promouvoir l'égalité d'accès aux soins de santé et mener des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes sur les risques sanitaires et la manière de s'en protéger, y compris par des informations pratiques sur l'accès aux traitements ;
- introduire des dispositifs financiers ciblés et/ou des mesures d'incitation pour faciliter l'accès des jeunes à des logements décentes, à un prix abordable.

24. Pour renforcer la capacité des jeunes à participer aux processus de discussion des politiques et à la prise de décision, les Etats membres devraient faire preuve d'une plus grande capacité d'anticipation et veiller à avoir des discussions régulières avec les jeunes et à les engager dans la conception et la mise en œuvre des politiques de la jeunesse, en permettant en particulier aux jeunes les plus vulnérables (catégories défavorisées, groupes minoritaires, LGBT) de s'impliquer. A cet égard, les Etats membres devraient :

- développer des systèmes électroniques de participation démocratique (comme le vote électronique, la budgétisation participative, les plates-formes de conseils municipaux pour des vidéoconférences en ligne) et tirer parti des nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les réseaux sociaux, pour stimuler la participation politique des jeunes ;
- promouvoir la participation aux processus démocratiques pour les jeunes des catégories défavorisées (comme les personnes handicapées, les exclus sociaux ou les membres de communautés minoritaires ou immigrées) ;
- renforcer la gouvernance démocratique dans les écoles, qui devraient proposer à leurs élèves une expérience pratique de la participation dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité ;
- créer des occasions de dialogue entre les ONG de jeunesse et les pouvoirs publics ;
- mieux faire connaître la contribution des communautés immigrées au développement social et à la vie politique et soutenir leur inclusion au moyen de programmes de mentorat ciblés qui devraient associer les bénévoles locaux pour organiser des manifestations culturelles et sportives en plaçant l'accent sur l'accès et la participation interculturels.
- prendre en compte la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ainsi que les droits des jeunes dans ce domaine.

25. La participation active des jeunes à la vie politique dépend aussi de l'attitude positive de la part des partis politiques, qui ont en la matière un rôle crucial. Les partis devraient être encouragés :

- à développer une meilleure communication de leurs programmes politiques à l'intention des jeunes ;
- à soutenir les candidatures de jeunes aux élections pour les organisations de la société civile, les autorités locales et les parlements nationaux et éventuellement à instaurer des quotas de jeunes sur les listes des partis politiques, en favorisant aussi l'insertion de jeunes représentant les groupes vulnérables.

#### 4.2. *Actions spécifiques visant à garantir un accès effectif aux droits humains fondamentaux*

26. Lors de la conception de leurs politiques de jeunesse, les Etats membres devraient accorder une plus grande attention aux divers types de mesures qui peuvent avoir un impact important sur l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Ils doivent réfléchir à des moyens concrets de supprimer les obstacles existants, de sensibiliser les personnes, de créer de nouvelles possibilités et de proposer des mesures d'incitation et un soutien. Les quelques exemples ci-dessous pourraient servir de point de départ à cette réflexion :

27. *Lever les obstacles* – Les Etats membres devraient encourager et soutenir le développement de la mobilité et des échanges entre les jeunes au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe et avec les pays voisins. Ils devraient envisager la suppression des obstacles administratifs, comme les visas, pour les représentants d'ONG de jeunesse, ce qui faciliterait la participation des jeunes aux organisations internationales de jeunesse. Ils devraient aussi mettre en œuvre des programmes de soutien et alléger des obstacles financiers tels que les frais d'inscription et d'enregistrement. Enfin, ils devraient mettre gratuitement une assistance et une représentation juridiques à la disposition des jeunes sans ressources suffisantes qui cherchent ces services, afin d'améliorer la protection des droits de l'homme par la voie contentieuse.

28. *Sensibiliser* – Les Etats membres devraient prendre diverses mesures pour sensibiliser toutes les parties concernées, y compris les jeunes eux-mêmes, aux questions d'accès aux droits fondamentaux pour les jeunes. Ils devraient dresser un inventaire des documents d'information accessibles aux jeunes concernant les dispositifs de protection des droits de l'homme déjà prévus par les instruments juridiques internationaux en vigueur (tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne). Les outils juridiques et de suivi actuels du Conseil de l'Europe pourraient être utilisés pour identifier les violations des droits touchant plus spécialement les jeunes et leur apporter une réponse plus satisfaisante. Les recueils de jurisprudence devraient être disponibles, afin qu'il soit possible de s'informer sur la situation en matière de violations des droits des jeunes et sur la manière dont ces droits sont protégés par les instruments juridiques en vigueur.

29. *Créer des opportunités* – Il conviendrait d'établir des offices de jeunesse situés dans les écoles, les associations de quartier et les structures d'enseignement supérieur (qui devraient fournir des locaux accessibles toute l'année durant les heures d'enseignement et en dehors de ces heures). Ils pourraient être gérés bénévolement par les élèves et servir d'espace ouvert et flexible, mais aussi de lien entre les enseignants, les parents et les enfants. Ils pourraient permettre aux élèves issus de différents groupes sociaux et ethniques d'acquérir une expérience, y compris en lien avec des compétences professionnelles, et contribuer à l'établissement de liens entre la population locale et les minorités, les ONG et les centres culturels.

30. *Proposer des mesures d'incitation et un soutien* – l'un des éléments clés de la politique de jeunesse est d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs. Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient fournir un soutien politique et financier aux organisations de jeunesse et aux autres structures d'éducation non formelle et promouvoir une coopération durable entre l'éducation formelle et non formelle. Il est important de garantir le financement durable, sur le long terme, des organisations de jeunesse et de veiller à la transparence du financement des projets relatifs à la jeunesse.

#### 4.3. *Le soutien du Conseil de l'Europe à un renforcement des politiques nationales de jeunesse*

31. Les efforts des Etats membres doivent être encouragés et s'accompagner d'un plus grand engagement du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Entre autres initiatives à entreprendre, celles qui sont détaillées ci-dessous devraient être jugées prioritaires.

32. Le Conseil mixte sur la jeunesse, en coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe, pourrait conduire une étude approfondie sur l'accès des jeunes aux droits et recenser les difficultés et les bonnes pratiques dans ce domaine, en tenant compte des travaux entrepris dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) et de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

33. Les plates-formes existantes (par exemple le Centre Nord-Sud) devraient être utilisées pour promouvoir, faciliter et améliorer la coopération entre institutions éducatives et ONG de l'UE27/EEE et d'autres membres du Conseil de l'Europe et des pays voisins, notamment des pays du sud de la Méditerranée.

34. Un nouveau projet devrait être mis en œuvre pour développer des politiques transversales visant à soutenir l'exercice effectif des droits sociaux et économiques par les jeunes, conformément aux résultats de la 2<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la cohésion sociale « Bâtir un avenir sûr pour tous », qui s'est tenue à Istanbul les 11 et 12 octobre 2012.

35. Les travaux avec le secteur de la jeunesse devraient être intensifiés et un soutien supplémentaire pourrait être accordé aux centres européens de la jeunesse et au Fonds européen pour la jeunesse afin de promouvoir l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Il conviendrait de réfléchir à des solutions permettant d'appliquer la procédure de codécision utilisée par le Conseil de l'Europe au niveau national, par exemple dans les écoles et autres établissements d'enseignement.

36. Le Conseil de l'Europe devrait envisager la nomination au niveau européen d'un médiateur chargé de veiller au respect et à la protection des droits des jeunes.

37. Enfin, il convient également de poursuivre la réflexion sur la rédaction et l'adoption éventuelles d'un instrument contraignant, tel qu'une convention-cadre, qui permettrait de mieux reconnaître et garantir l'accès des jeunes aux droits fondamentaux. Une étape préliminaire pourrait consister, pour le Comité des Ministres, à charger le Comité directeur européen pour la jeunesse, le Conseil consultatif pour la jeunesse et le Comité directeur des politiques et des pratiques éducatives, ainsi que divers autres comités compétents, de rédiger

une recommandation qui reprendrait et compléterait l'acquis des précédentes recommandations du Comité des Ministres et s'inspirerait également des textes suivants :

- le texte adopté par l'Assemblée des jeunes tenue à Strasbourg du 5 au 7 octobre 2012 ;
- les principales propositions formulées par les représentants du secteur de la jeunesse lors de la Conférence des ministres responsables de la jeunesse tenue à Saint-Pétersbourg les 24-25 septembre 2012 ;
- les résolutions et recommandations pertinentes de l'Assemblée.

## 6. Conclusions

38. L'augmentation du chômage des jeunes et la difficulté, particulièrement pour les jeunes issus de catégories sociales défavorisées, d'avoir accès à l'éducation, à des soins de santé et au logement sont au nombre des exemples regrettables de l'incapacité des sociétés européennes à répondre aux besoins de jeunes et à garantir leurs droits, lesquels sont aussi gravement menacés par une propension des politiques publiques à faire reposer sur les générations futures le poids d'une dette publique croissante.

39. Lors de l'Assemblée des jeunes tenue à Strasbourg du 5 au 7 octobre 2012, les représentants des jeunes de tout le continent se sont fait l'écho du mécontentement mais aussi de l'espoir des jeunes Européens. Leurs recommandations devraient servir de référence pour les politiques de jeunesse actuelles et constituer un point de départ majeur pour un dialogue plus étroit et plus constructif entre les responsables politiques nationaux et les jeunes. L'Assemblée a elle-même formulé récemment des propositions concrètes sur la manière d'améliorer les politiques de jeunesse dans sa Recommandation 1978 (2011) « Vers une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes », et dans sa Résolution 1885 (2012) et sa Recommandation 2002 (2012) intitulées « La jeune génération sacrifiée : répercussions sociales, économiques et politiques de la crise financière ».

40. Sur cette base, nous, en tant que parlementaires, appelons instamment les Etats membres du Conseil de l'Europe à concevoir des stratégies nationales cohérentes destinées à garantir l'accès des jeunes aux droits fondamentaux ; ces droits sont interdépendants et une approche intégrée est donc nécessaire lors de la conception de politiques pour leur mise en œuvre effective. Afin de rationaliser ces stratégies et politiques, les Etats membres devraient se donner pour objectif prioritaire d'autonomiser les jeunes et de leur donner les moyens de se forger leur propre identité et de participer activement à la vie politique, sociale et économique de nos sociétés.

41. Les Etats membres devraient assumer de façon proactive leur obligation de garantir les conditions nécessaires pour que les jeunes développent pleinement leur potentiel, d'appliquer réellement les droits sociaux et économiques des jeunes et d'offrir aux jeunes les plus vulnérables (issus des groupes défavorisés et/ou minoritaires) de véritables possibilités de s'impliquer dans la vie sociale et politique.

42. A cette fin, les Etats membres devraient agir en s'efforçant d'obtenir des résultats concrets et visibles en termes d'autonomisation des jeunes, au moyen de mesures destinées à mieux faire connaître les droits des jeunes, lever les obstacles juridiques ou administratifs qui s'opposent à l'exercice de ces droits, créer de nouvelles manières, pour les jeunes, de contribuer à la vie de nos sociétés et de bâtir notre avenir commun, proposer des mesures d'incitation ciblées et soutenir les initiatives de jeunes visant à renforcer leur rôle au sein de nos sociétés.

43. Le Conseil de l'Europe a un rôle clé à jouer pour appuyer ce processus, et le projet de recommandation vise à inciter le Comité des Ministres à agir immédiatement dans ce sens. En outre, l'Assemblée devrait promouvoir un véritable dialogue entre les générations et la participation directe des jeunes dans son travail. Dans ce but, il serait important d'inviter systématiquement les représentants du Conseil consultatif de la jeunesse aux réunions de la commission et de la sous-commission de l'Assemblée responsables pour le secteur de la Jeunesse. D'autres commissions chargées de domaines politiques pertinents devraient également envisager d'inviter les participants du Conseil consultatif de la jeunesse à assister et à participer à leurs réunions.

## Annexe 1



## Conclusions de l'Événement Jeunesse

Les représentants jeunesse, réunis à l'occasion de l'Événement Jeunesse organisé à Saint-Petersbourg les 22 et 23 septembre 2012 avant la 9e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la jeunesse,

*Considérant que :*

- a) les politiques de jeunesse devraient garantir l'insertion des jeunes dans la société ;
- b) la crise économique et sociale que connaissent actuellement les Etats membres du Conseil de l'Europe a une incidence considérable sur la vie des jeunes ;
- c) la question de la participation des jeunes est devenue encore plus pressante pour éviter leur exclusion et leur aliénation ;
- d) bien souvent, les jeunes ne connaissent pas les droits et ceux-ci ne leur ne sont pas aisément accessibles ;
- e) les politiques de jeunesse doivent s'adapter aux évolutions de la société ;
- f) la mobilité est pour les jeunes une liberté fondamentale et une occasion d'apprentissage ;
- g) l'acceptation et la reconnaissance de la diversité peuvent garantir une cohabitation paisible dans la société multiculturelle d'aujourd'hui.

*Se sont accordés sur les conclusions ci-après :*

### **Insertion sociale des jeunes**

1. Nous encourageons vivement les Etats membres à investir dans une éducation inclusive et de qualité, à même d'encourager la poursuite et la reprise de l'apprentissage, de soutenir le développement personnel, de valoriser la diversité et de faciliter une transition de qualité des études vers le marché du travail. Dans ce cadre, une meilleure interaction entre l'éducation et l'apprentissage formels et non formels est essentielle, de même que la promotion d'outils tels que la formation à la gestion d'entreprise et des stages de qualité.

2. Il faut continuer à œuvrer en faveur de l'insertion des jeunes issus de l'immigration. Les Etats membres devraient développer des programmes gratuits destinés à présenter à ces jeunes la culture, la langue, le droit et les services de leur nouveau pays, conformément aux recommandations et lignes directrices du Conseil de l'Europe.

3. Il convient de faciliter l'accès aux droits sociaux en renforçant la mise en œuvre des dispositions de la Charte sociale européenne. Il est important de faire mieux connaître les mécanismes disponibles pour protéger les droits sociaux. Les projets tels que ENTER 2 sont des plates-formes très utiles pour articuler la gouvernance et le travail au niveau local et stimuler le renforcement des capacités à cet effet.

4. La participation constante des jeunes est nécessaire pour mettre sur pied des stratégies et des plans d'action en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion visant, par exemple, les femmes, les personnes handicapées ou les habitants des régions rurales et reconnaissant le rôle important joué par les travailleurs de jeunesse en accompagnant les jeunes sur la voie de l'inclusion sociale.

5. Une « garantie jeunesse » devrait être établie dans tous les systèmes de protection sociale afin d'assurer un emploi, la reprise des études ou une formation à tous les jeunes qui sont depuis un certain temps au chômage ou qui sont sortis du système éducatif ou se retrouvent sans formation.

### **Démocratie et participation**

6. Des mécanismes de cogestion devraient être établis aux niveaux local, régional, national et européen afin de garantir la participation réelle des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse. Toutes les parties prenantes à ces mécanismes devraient être définies dans le cadre d'un processus démocratique transparent et avoir des pouvoirs et des responsabilités égaux. La société devrait avoir la possibilité de contribuer aux travaux des structures de cogestion. De plus, la visibilité du processus et de ses résultats devrait être garantie.

7. Nous reconnaissons les organisations de jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse en tant que canaux de participation et d'engagement pour tous les jeunes. Nous encourageons les Etats membres à créer de nouveaux dispositifs et à améliorer les dispositifs existants pour informer et sensibiliser les jeunes à cet égard. Ainsi, nous demandons des mécanismes de soutien financier accessibles et durables.

8. Le Conseil de l'Europe, en coopération avec les Etats membres et les ONG, devrait améliorer les outils existants ou développer de nouveaux outils pour évaluer systématiquement la mise en œuvre des documents stratégiques adoptés.

9. Nous appelons les Etats membres à faire progresser la reconnaissance de l'éducation non formelle et du travail de jeunesse par la mise en œuvre et la reconnaissance de mécanismes communs garantissant des normes de qualité en matière d'éducation non formelle.

10. Nous demandons l'abaissement à 16 ans de l'âge de la majorité électorale ainsi que de l'âge requis pour se présenter aux élections.

### **Vivre ensemble dans des sociétés plurielles**

11. Le Conseil de l'Europe devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour prévenir et combattre la violence motivée par la haine et l'incitation à une telle violence affectant les jeunes en proposant des stratégies et en soutenant le travail des Etats-membres, en menant des actions de sensibilisation en coopération avec les organisations de jeunesse et en utilisant des mécanismes de suivi afin d'appuyer les efforts déployés par les Etats membres pour élaborer des lois et des politiques efficaces.

12. Le Conseil de l'Europe et les Etats membres devraient veiller à la coopération entre les structures gouvernementales et les organisations de jeunesse et supprimer toutes les barrières bureaucratiques et politiques faisant obstacle à la mise en œuvre de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

13. Il convient d'associer activement le PEYR (Pool de chercheurs en matière de jeunesse) afin de recueillir non seulement des données sur les notions de diversité, mais aussi des méthodes de travail sur cette question et des modèles de bonnes pratiques, de manière à élaborer des politiques de jeunesse fondées sur des connaissances validées.

14. Les Etats membres du Conseil de l'Europe, la communauté internationale et les organisations de jeunesse devraient reconnaître le traumatisme consécutif aux situations de (post-)conflit et encourager et privilégier la consolidation de la paix et le dialogue dans les régions en situation de (post-)conflit en utilisant des programmes et des instruments, dont les médias, afin de faciliter le rétablissement d'un environnement pacifique.

15. Le Conseil de l'Europe et les Etats membres devraient garantir la mise en œuvre efficace du Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme interdisant la discrimination. De plus, nous demandons au Conseil de l'Europe d'exhorter les Etats membres qui ne sont pas encore parties au Protocole à le ratifier.

## **Mobilité des jeunes**

16. Le processus d'obtention de visas est onéreux, long et complexe, ce qui représente une perte d'opportunités pour les jeunes. C'est pourquoi nous demandons aux Etats membres du Conseil de l'Europe :

a) d'accorder gratuitement des visas de longue durée à entrées multiples pour les études et les programmes de jeunesse au moyen d'un système de demande simplifié qui ne requière ni coûts logistiques ni présence physique à l'ambassade (p. ex. : un système de demande en ligne) ;

b) d'encourager une coopération accrue entre les Etats membres concernant les questions relatives aux visas afin de réduire la bureaucratie.

Nous demandons que les actions proposées soient mises en œuvre avant la prochaine Conférence des Ministres responsables de la jeunesse.

17. Par ailleurs, nous invitons les Etats membres à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le processus de Bologne et établir des cadres de reconnaissance des qualifications et des compétences à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle, de manière à accroître les possibilités de mobilité et d'emploi pour les jeunes.

18. Nous appelons les Etats membres à continuer d'encourager un plan d'action commun et transversal pour la mobilité européenne afin de garantir un accès équitable à la mobilité à tous les jeunes, indépendamment de leur pays d'origine et de leur origine sociale, y compris en reconnaissant plus largement le système de la Carte jeunes.

## **Accès aux droits et aux informations concernant les jeunes**

19. Nous recommandons l'instauration d'une Journée internationale des droits des jeunes et le lancement d'une campagne publique afin de sensibiliser l'opinion aux droits des jeunes.

20. Les outils d'éducation aux droits de l'homme, tels que « Repères » et « Repères Juniors », devraient être rendus obligatoires dans les programmes d'éducation formelle des Etats membres.

21. Les Etats membres devraient fournir des informations professionnelles de qualité concernant les droits des jeunes et les rendre accessibles à tous, en portant une attention particulière aux besoins des jeunes défavorisés.

22. Nous invitons instamment les Etats membres à fournir des conseils et une représentation juridiques gratuits à tous les jeunes qui n'en ont pas les moyens.

23. Nous demandons au Conseil de l'Europe de dresser un inventaire des droits déjà reconnus aux jeunes par les textes juridiques existants, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne. Le Conseil de l'Europe et les Etats membres s'emploieront à combler les lacunes identifiées.

24. Des médiateurs devraient être nommés aux niveaux national et européen afin de garantir le respect et la protection des droits des jeunes.

25. Les rapports du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe devraient comprendre un chapitre spécifique consacré aux droits des jeunes.

26. Nous invitons instamment les Etats membres à ratifier la Charte sociale européenne révisée et le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives.

27. La Cour européenne des droits de l'homme, au niveau européen, et les Etats membres, au niveau national, devraient encourager l'établissement régulier de recueils de jurisprudence afin de mieux connaître l'état de la situation concernant les violations des droits des jeunes et savoir dans quelle mesure ceux-ci sont protégés par les instruments juridiques en vigueur.

28. Le Conseil de l'Europe devrait encourager les recherches et les études spécifiques sur l'accès des jeunes aux droits en Europe, en vue d'élaborer des politiques plus efficaces, fondées sur des connaissances

validées. Les Etats membres devraient être associés à ces travaux, lesquels devraient inclure une analyse comparative sur l'écart entre les devoirs et les droits.

29. Nous recommandons d'œuvrer à l'élaboration d'un cadre juridique au niveau européen afin de garantir une protection complète des droits des jeunes.

#### **Mise en œuvre et suivi**

30. Nous souhaitons insister sur le fait que la promotion de politiques de jeunesse efficaces demande un effort collaboratif de toute la société. Les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile devraient faciliter la coopération en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de jeunesse innovantes, y compris le financement de programmes de jeunesse sur des sujets comme la mobilité, l'emploi et l'information des jeunes.

31. Nous invitons le Conseil mixte pour la jeunesse et le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe à donner suite aux conclusions de l'Événement Jeunesse et à rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine édition de la Conférence ministérielle et de l'Événement Jeunesse.

23 septembre 2012

Annexe 2



**ASSEMBLÉE DES JEUNES 2012<sup>9</sup>**

**« Jeunesse et démocratie : la jeune génération sacrifiée ? »**

**STRASBOURG, 5-7 octobre 2012**

**CONCLUSIONS<sup>10</sup>**

**Conclusions et recommandations des groupes de travail thématiques :**

1. Démocratie et religion
2. Démocratie et mondialisation
3. Démocratie et nouveaux médias sociaux
4. Démocratie et accès aux droits sociaux
5. Démocratie et participation des jeunes
6. Démocratie et rôle du travail de jeunesse/ des organisations de jeunesse
7. Démocratie et migrations
8. Démocratie et inclusion des minorités
9. Démocratie et éducation à la citoyenneté

**Déclaration lors du Forum mondial de la démocratie**

---

<sup>9</sup> L'Assemblée de la jeunesse a été organisée dans le cadre du Forum mondial de la Démocratie.

<sup>10</sup> Textes synoptiques préparés par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire.

## Conclusions et recommandations des groupes de travail thématiques

### 1. Démocratie et religion

#### Questions clés

- La démocratie est-elle parfois corrompue par le mauvais usage de messages religieux ?
- Qu'advient-il si l'on mêle politique et religion ? Risquent-elles de se nuire mutuellement ?
- Ne nous perdons pas en conflits absurdes... Chacun doit connaître l'autre et, pour ce faire, nous devons promouvoir et soutenir autant que faire se peut le dialogue interculturel et interreligieux.
- La sécularisation de l'espace public favorise une meilleure coexistence et permet de réaliser un certain équilibre entre liberté de parole et liberté de culte. Le groupe de travail reconnaît que, tant que n'est pas trouvée de meilleure alternative à la démocratie, il ne reste qu'un choix : soutenir et promouvoir la démocratie tout en la remettant chaque jour en question afin de l'améliorer.
- Liberté de choisir d'étudier ou non une religion – une en particulier ou aucune.
- Veiller à ce que les minorités religieuses ne se trouvent pas exclues de la prise de décision politique.
- La jeunesse peut contribuer à promouvoir le dialogue interreligieux.

#### Conclusions et recommandations

1- les gouvernements doivent demeurer impartiaux à l'égard des convictions religieuses ou non religieuses et veiller à ce qu'aucun représentant religieux ni aucune organisation non religieuse ne soit exclue du processus décisionnel politique.

2- Travailleurs sociaux, enseignants, représentants confessionnels/non confessionnels et organisations de jeunesse, tous doivent participer au dialogue avec les gouvernements, et ce dans une perspective d'égalité des sexes.

3- Les gouvernements ne doivent exercer aucune obligation ni pression juridique concernant l'étude des religions.

4- La création ou l'expansion d'écoles non confessionnelles et la mise en place de cours éthiques non religieux – favorisant une réflexion critique et des études philosophiques, sociales et culturelles – ou d'études de différentes religions, voilà qui est essentiel.

- Les Etats membres du Conseil de l'Europe doivent en assurer la mise en œuvre.
- Les jeunes peuvent lancer des réformes, mais ils ont toujours besoin de reconnaissance et de soutien.

La jeunesse doit bénéficier d'une aide pour promouvoir le dialogue interreligieux et le respect mutuel par le biais d'échanges et de rassemblements dont elle-même a la responsabilité.

La jeunesse doit encourager et promouvoir l'interaction entre différentes cultures en utilisant des médias sociaux et des plates-formes de formation en ligne simples et libres d'accès.

### 2. Démocratie et mondialisation

#### Questions clés

D'un côté, les populations, les gouvernements et les organisations non gouvernementales travaillent à l'unisson : un pas formidable en faveur de la collaboration et de la paix. Une mobilité accrue nous permet d'agir et de nous rencontrer à un niveau international. Cette inter-connectivité peut briser des stéréotypes, construire des amitiés internationales et contribuer au très précieux échange de connaissances ; bref, les gens n'ont jamais été aussi à même d'apprendre les uns des autres.

D'un autre côté, la mondialisation a engendré une certaine contamination des responsabilités. Au niveau des multinationales et, en particulier, du secteur financier, un vide juridique paralyse la réglementation et le contrôle. Cette interdépendance et l'absence de réglementation peuvent avoir des répercussions très graves, comme nous l'avons vu durant le crash de 2008.

Nous assistons à un transfert du pouvoir vers des sphères supérieures, ce qui laisse moins de pouvoir à la base et influe sur le niveau de démocratie. Ainsi voyons-nous émerger une forte hiérarchie dans la politique

internationale. Parce qu'elle intervient à des niveaux supérieurs, la prise de décision entame la démocratie et la transparence ; les citoyens se trouvent ainsi plus démunis face à des développements qu'ils discernent moins bien. Autre sujet d'inquiétude : l'impérialisme culturel, lourde menace contre la richesse de la diversité culturelle.

Quant à l'incidence de la mondialisation sur la démocratie, elle est à la fois positive et négative, selon le point de vue adopté. Principaux aspects positifs : la mondialisation contribue vraiment à la paix et à la collaboration et les contacts internationaux brisent les stéréotypes, ce qui est une grande force.

Nos avis sur les éléments essentiels de la mondialisation diffèrent. Nous nous sommes d'ailleurs longuement interrogés : faut-il mettre l'accent sur la compétition ou sur la collaboration ? Certes, la compétition développe les compétences et tend vers une amélioration de la qualité. Toutefois, elle a aussi des conséquences négatives : l'inégalité. Comment concourir quand tous ne partent pas sur un pied d'égalité ? Est-il juste d'avoir une compétition mondiale alors que certains pays possèdent plus de moyens que d'autres pour réussir ? Sans compter que la compétition a une incidence sur les personnes marginalisées et sur celles se trouvant en faible position dans la société.

La majorité est en faveur d'une « compétition » mondiale car, a priori, elle doit améliorer les compétences et contribuer au développement, à la richesse et à la croissance. Une petite minorité est en faveur d'une « collaboration » mondiale, du fait que les structures actuelles ne permettent pas d'assurer une égalité des chances pour concourir entre pays développés et en développement : « Nous devons collaborer et nous entraider au lieu de chercher à être meilleur que les autres. Evoluer ensemble ! »

Quelle alternative privilégier ?... Sur ce point, nous ne sommes pas parvenus à un consensus, mais tous s'accordent à donner une réelle chance et une aide aux pays en développement, afin qu'ils surmontent la pauvreté. Nous sommes également conscients que ces questions sont toutes une affaire de perception et d'expérience personnelle avec ces concepts mêmes.

### **Conclusions et recommandations**

1. Puisque l'information, l'éducation et la réflexion critique sont essentielles pour donner à chacun des possibilités dans le monde globalisé, l'éducation ne doit subir de coupes financières nulle part au monde, que ce soit en contexte formel ou informel ; chacun doit avoir libre accès à l'éducation et à l'information, ce qui contribuerait à l'épanouissement des jeunes esprits.
2. Il faut encourager la mobilité en privilégiant les compétences des jeunes au moyen de l'emploi, de stages en entreprise et de formations sur le terrain. Par conséquent, il est crucial de mettre en place des programmes/cadres de soutien et de réduire les obstacles financiers et administratifs (visas et frais d'inscription, par exemple).
3. Il faut renforcer la subsidiarité des décisions : elles doivent être transparentes à tous les niveaux et les gouvernements doivent prévoir des systèmes de contrôle en temps réel permettant au citoyen de faire part de ses commentaires.
4. Toutes les décisions sont à prendre dans une perspective à long terme, afin de renforcer solidarité et égalité. Elles doivent aussi protéger les intérêts des générations futures, lesquels seront garantis via une protection institutionnelle à tous les niveaux de gouvernance.
5. Il faut favoriser la coopération à tous les niveaux – local, national et international – pour que les institutions internationales se démocratisent davantage et acquièrent plus de pouvoir. La justice internationale doit avoir force contraignante afin d'assurer et de superviser la mise en application des traités internationaux et des décisions communes concernant, à l'échelon global, la sécurité, l'économie, la justice, etc.

En chinois, les termes « défi » et « opportunité » répondent à une même définition. Alors, pourquoi ne pas considérer les défis actuels auxquels nous sommes confrontés comme des opportunités de créer des moyens plus efficaces et de constituer une véritable communauté internationale fondée sur une solidarité mutuelle ?

### **3. Démocratie et nouveaux médias sociaux**

#### **Questions clés**

Avec les médias sociaux, une formidable possibilité s'offre à un nombre illimité de personnes de se rassembler et de débattre. C'est un lien direct avec la démocratie. Cependant, force est de reconnaître que, souvent, les campagnes en ligne gérées via des médias sociaux manquent leurs objectifs.

Avec l'utilisation des médias sociaux, les gens se restreignent dans l'expression démocratique – ainsi les responsables politiques et les parlementaires agissant en ligne durant les sessions suivies dans les médias sociaux.

Certes, les médias sociaux ont facilité les pratiques démocratiques et ouvrent diverses possibilités, mais, à l'heure actuelle, l'interaction s'y raréfie. Les utilisateurs se contentent de partager des liens, sans autres discussions. Il y a trop d'informations : les gens ne peuvent pas les digérer.

Et quid du contenu partagé dans les médias sociaux ? Est-il créé par une seule personne ? Peut-être les autres personnes, celles qui aiment et partagent les messages, sont-elles de simples outils permettant aux « leaders » d'atteindre leurs buts. Il s'agit alors d'une véritable manipulation. Parfois, les gens ne savent même pas ce qu'ils partagent.

Il arrive que, dans les médias sociaux, les gens deviennent victimes de faux messages les poussant à des actions aux résultats inattendus.

Le lien entre médias sociaux et démocratie n'est pas toujours positif. De certains points de vue, les actions démocratiques menées via les médias sociaux ne sont pas toujours représentatives et non discriminatoires. Ainsi excluent-elles ceux qui ne sont pas en ligne, ceux qui n'ont pas accès à internet, etc.

Les médias sociaux peuvent donner une fausse image de certains événements. Ainsi les campagnes, où les personnes/organisations qui, par exemple, ont 500 fans sur Facebook, ne peuvent même pas en rassembler la moitié pour soutenir une manifestation. Autre avis exprimé : même s'il n'est suivi d'aucune action concrète en faveur de telle ou telle cause dans les médias sociaux, un simple clic sur « j'aime » suffit à propulser la cause au premier rang des moteurs de recherche.

Nous devrions appeler le Conseil de l'Europe à promouvoir le respect de la vie privée des utilisateurs dans les médias sociaux.

Le vote électronique est facile à manipuler, de même que l'accès aux résultats électoraux. Rien de plus simple que de créer un logiciel permettant de s'introduire dans la plate-forme de vote électronique. Certes, des élections ordinaires ne garantissent pas à cent pour cent la transparence et la liberté, mais l'important, c'est que la participation des jeunes à la politique pourrait être stimulée si le vote devenait accessible en ligne.

Quelques déclarations sur les médias sociaux, sur les discours de haine ou sur la liberté d'expression : Où fixer les limites ? Qui définit les limites de la liberté d'expression et à partir de quand y a-t-il discours de haine ? Quand autoriser la censure ?

La violation des droits de l'homme dans une déclaration/annonce des médias sociaux peut justifier la censure. La liberté d'expression ne peut être limitée à tel ou tel pays ; elle est universelle. Selon un avis contraire, la liberté d'expression doit dépendre de la situation et de la réalité locale.

## **Conclusions et recommandations**

### **1. Influence des médias sociaux dans les changements sociaux**

Pour accroître la participation des jeunes, les gouvernements doivent envisager de déployer des technologies modernes telles qu'un système de participation démocratique électronique sécurisé et indépendamment observé (vote électronique, budgétisation participative, etc.).

### **2. Internet libre et censure**

Il devrait exister un moyen de ne pas tenir compte des censures qui violent les droits de l'homme sur l'internet, dans les médias sociaux et dans les médias en général (par exemple, un panel indépendant devant lequel il serait possible de soumettre son cas).

### **3. Thèmes liés à l'éducation**

Tous les établissements d'enseignement doivent s'efforcer d'équiper leurs étudiants d'outils de formation électronique sur les compétences internet de base.

**4. Mise en place d'une plate-forme municipale d'essai** pour les conférences vidéo qui tiennent lieu de réunions.

#### **4. Démocratie et accès aux droits sociaux**

##### **Questions clés**

Dans la discussion d'ouverture, les participants ont essayé de lier les concepts de démocratie et de droits sociaux, en identifiant les points où ils se recoupent et où ils s'opposent. Ont été évoquées les questions suivantes :

1. La crise économique présente dans l'UE et ses effets (via des mesures d'austérité) sur la protection sociale.
2. La tendance à diminuer la protection sociale et à réduire les droits sociaux.
3. L'aggravation des conditions sociales, en particulier dans des pays tels que la Grèce et l'Espagne, et les réactions qui s'ensuivent (grèves, manifestations, etc.).
4. Les problèmes auxquels les jeunes se trouvent confrontés – tels que pénurie d'emplois et fort taux de chômage, conséquences à la fois de la crise mais aussi de la flexibilité du marché du travail, qui entraîne la précarité de l'emploi.
5. La dépendance financière croissante des jeunes vis-à-vis de leurs parents, d'où l'impossibilité de se projeter dans l'avenir.

Après avis des personnes-ressources sur des questions concernant les croisements entre démocratie et droits sociaux, les participants ont entamé un débat axé sur les quatre objectifs suivants :

- partager les réalités de l'accès aux droits sociaux, ainsi que des exemples de pratiques et d'initiatives du travail de jeunesse ;
- mieux comprendre l'accès aux droits sociaux et le rôle de ceux l'assurent ;
- explorer le lien entre démocratie et accès aux droits sociaux ;
- formuler concrètement des points clés et des propositions d'action permettant d'améliorer l'accès aux droits sociaux.

##### **Conclusions et recommandations**

Les participants ont abordé de nombreuses questions intéressantes pour le thème de la démocratie et des droits sociaux. Tout d'abord, nous avons procédé à un tour de table pour expliquer le rôle de chacun dans nos organisations en matière de droits sociaux.

Concernant l'emploi/le chômage de la jeunesse, nous avons discuté des stages en entreprise non rémunérés, y voyant un moyen d'exploitation particulièrement brutal des jeunes qui, face à la pénurie d'emplois, sont prêts à travailler gratuitement dans l'espoir de trouver du travail grâce à ces expériences cumulées. Nous avons conclu que ce type d'esclavage moderne est inacceptable, que les gouvernements doivent le réglementer ainsi qu'essayer de recréer une situation de plein emploi, ce qui relève non d'une utopie mais d'un choix politique.

A propos du chômage des jeunes et de leur accès au marché du travail (droit social important), nous avons évoqué les défis imposés aux jeunes en termes d'estime de soi et de compétences. De plus en plus de jeunes connaissent le désespoir, se retirant de la vie active, devenant apathiques et passifs. Les événements survenus en Grèce et en Espagne ont montré qu'il y a corrélation directe entre le chômage des jeunes et leur taux de suicide, ainsi qu'entre privations économiques et problèmes psychologiques. Nous estimons que ces tendances doivent être inversées et que les jeunes doivent pouvoir jouer un rôle plus actif et constructif au sein de leurs sociétés.

Les droits à la santé et à l'éducation comptant parmi les droits sociaux essentiels, nous leur avons accordé une longue attention. Etant donné la cherté croissante de l'éducation et des soins de santé et le rapport négatif qu'elle engendre entre citoyens actifs et passifs, la notion de responsabilité individuelle devient plus importante que jamais. Bien que reconnaissant la nécessité d'une égalité d'accès aux soins de santé et à l'éducation, nous avons divergé sur des questions telles que gratuité de l'enseignement supérieur/frais de scolarité, frais de consultation médicale, etc.

#### **5. Démocratie et participation des jeunes**

##### **Questions clés / Défis imposés aux jeunes (conclusions de petits groupes)**

1. L'une des premières limites est l'accès à l'information au niveau local, national ou européen. Le manque d'information sur tout – même sur les activités organisées par les institutions – est vu comme une limite considérable à la politique de jeunesse. Le format des informations n'est pas adapté à la jeunesse. Il y a un fossé entre citoyens et institutions, d'où une démotivation et un désillusionnement chez les jeunes.

2. Autre limite : la sous-estimation des capacités de la jeunesse et le manque de transparence des organismes décideurs, les jeunes se trouvant de plus en plus écartés de la prise de décision. Il est nécessaire de prendre en compte les besoins des minorités discriminées et de réfléchir à la situation des jeunes de sorte qu'ils ne craignent plus les brutalités policières.

3. Chez les jeunes, perte de foi dans la politique et corruption de la politique sont source de désillusion et de désintérêt. Ils se sentent impuissants à apporter des changements ; rien n'est prévu pour leur permettre d'agir. Même si l'on est motivé, il est impossible d'intervenir ; l'école elle aussi doit encourager les jeunes non seulement à voter mais à penser par eux-mêmes et pour eux-mêmes !

4. Le manque de motivation est lié au fait que, pour la jeunesse, la démocratie va de soi. Rejeter la faute sur le gouvernement n'est pas une solution : nous devons lutter pour la démocratie ; nous devons faire participer les jeunes. Malheureusement, il y a un manque de reconnaissance, un manque de financement durable à long terme et le manque de démocratie directe. Les méthodes éducatives sont obsolètes : l'école doit résolument se tourner vers un enseignement plus participatif.

### **Participation de la jeunesse au processus politique : actions proposées**

Les partis politiques doivent rechercher et encourager l'adhésion des jeunes, avoir un pourcentage minimum de jeunes inscrits sur les listes politiques (quota) – par exemple, un « Parti de la Jeunesse » sans programme politique avec, pour objectif : faire prendre conscience aux responsables et militants politiques que les jeunes ont un réel pouvoir – ; davantage prendre en compte les jeunes pour communiquer un programme politique – souvent peu compréhensible ; donner aux jeunes de 16 ans le droit de vote ; éviter le cumul des mandats (un seul par tête) pour favoriser le renouvellement ; éduquer les jeunes à la politique – fonctionnement du processus politique + expérience (théorie et pratique) ; à l'école, les décisions doivent être prises par un groupe représentant (augmenter le nombre d'étudiants dans les conseils administratifs) ; exiger des responsables politiques, par voie législative, qu'ils fassent intervenir les jeunes au sein du parlement ; à l'école, avoir des « partis étudiants » pour expérimenter un processus politique ; faire participer, sur un pied d'égalité, des organisations de jeunesse aux décisions portant sur des questions relatives aux jeunes (cogestion).

## **Conclusions et recommandations**

### **1. Education**

#### *Education*

*formelle*

L'école ne doit pas seulement être un lieu de transmission des connaissances mais aussi viser à construire un futur citoyen. Pour introduire la démocratie et l'éducation politique à l'école, il est important de :

- former les enseignants à une nouvelle pédagogie sur les principes démocratiques ;
- présenter aux élèves de nouveaux moyens d'expression et d'expérimentation ;
- prévoir une représentation égale dans les organes décisionnels de l'établissement d'enseignement (enseignants, élèves, parents).

*Education non formelle*

Pour édifier une société fondée sur la formation tout au long de la vie et dans tous les domaines et pour construire une démocratie, l'Europe ne peut plus continuer à faire l'impasse sur l'éducation non formelle. Par conséquent, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les Etats membres doivent assurer la mise à disposition durable de possibilités de qualité en matière d'éducation non formelle, notamment des possibilités de bénévolat, en apportant un soutien politique et financier aux organisations de jeunesse et autres prestataires d'éducation non formelle.

### **2. Financement**

- Assurer aux organisations de jeunesse un financement durable à long terme. Assurer un financement multi-niveaux et transparent pour les projets de jeunesse qui veulent soutenir des initiatives démocratiques (par exemple, en facilitant le processus administratif).

### **3. Cogestion**

Il convient de consulter et de faire intervenir les jeunes dans l'élaboration des politiques de jeunesse, ainsi que dans les processus décisionnels à tous les niveaux (la jeunesse doit être vue comme une ressource). Les responsables politiques locaux et les jeunes doivent organiser des séminaires et des débats pour se parler et s'écouter mutuellement ; par exemple, que l'Assemblée de la jeunesse devienne un événement annuel, organisé et suivi par les jeunes. Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne doivent inviter les Etats membres à lancer des initiatives – pour mettre en place une commission sur l'âge de vote, par exemple – afin de stimuler un débat sur l'abaissement à 16 ans de l'âge de vote et sur la participation active de la jeunesse, ainsi que promouvoir et soutenir les jeunes désireux de se présenter aux élections locales et nationales.

## 6. Démocratie et rôle du travail de jeunesse / des organisations de jeunesse

### Questions clés

Le groupe s'est penché sur deux points. Le premier tient dans cette déclaration : « Les jeunes ne peuvent influencer sur les processus démocratiques qu'à condition de s'organiser. » Sur cette assertion, les avis étaient partagés : une moitié du groupe « contre », l'autre moitié « pour ». Second point débattu : « Les organisations de jeunesse sont pour les jeunes le lieu idéal où pratiquer la démocratie ». Pour cette déclaration, le nombre des avis favorables dépassait légèrement celui des avis opposés. Il a été clairement montré que, en réalité, il existe d'autres lieux où les jeunes peuvent pratiquer les processus démocratiques. Selon le groupe « pour » la déclaration, c'est dans les organisations de jeunesse que l'on trouve les processus démocratiques les plus évidents. En revanche, le groupe en désaccord a désigné la communauté locale comme lieu le plus intéressant pour la jeunesse. Certains ont fait remarquer que tous les groupes de jeunesse ne sont pas démocratiquement organisés. Enfin, après examen des « défis du travail de jeunesse et organisations de jeunesse », le groupe a déterminé les catégories suivantes : travail de jeunesse et participation, travail de jeunesse et structure de soutien, travail de jeunesse et promotion de l'éducation, travail de jeunesse et diversité et valeurs interculturelles. En préparant la session « post-it » pour présenter les résultats, des questions intéressantes ont été soulevées. L'une, en particulier, a donné lieu à discussion : comment mettre en œuvre la démocratie et l'éducation informelle à l'école? Parmi les arguments avancés, celui-ci : en introduisant la démocratie à l'école, on touche un plus large public qu'en la cantonnant dans des organisations. Tout dépend du but recherché : veut-on semer une multitude de graines ou faire pousser un arbre vigoureux ?

### Conclusions et recommandations

Une coopération durable plus étroite s'impose entre éducation formelle et éducation non formelle, où celle-ci sera le facteur clé. Pour ce faire, il faut élaborer des politiques dans un cadre législatif amélioré favorisant les échanges et le transfert des savoir-faire pour créer de nouveaux produits éducatifs et pour s'appuyer sur la valeur ajoutée des expériences et ressources de la vie réelle. Il faut identifier les trois facteurs de cette solution, à savoir éducation formelle, éducation non formelle et recherche. L'éducation formelle et l'éducation non formelle fonctionnent en symbiose, les deux acteurs partageant leurs connaissances.

#### A. Travail de jeunesse : il doit être accessible à tous

- Une plus forte promotion de la diversité s'impose – parmi les membres de l'équipe, les bénévoles et les groupes cibles ; aux niveaux régional, national et international.
- Coopération. Les groupes travaillant avec la jeunesse (ONG, organisations de jeunesse, organismes publics et groupes informels) doivent coopérer. Mise en réseau, partenariats, échanges de savoirs et d'expériences, autant d'éléments à encourager.
- Une éducation permettant de réaliser diversité et égalité est nécessaire. L'apprentissage mutuel au sein de groupes interculturels doit être favorisé. Il faut diversifier les ressources, notamment par le biais de formations non formelles (par exemple, travail de groupes interculturels et gestion organisationnelle).

#### B. Cogestion

Inclusion des jeunes dans la prise de décision les concernant :

- Instaurer des partenariats avec les jeunes pour les inclure dans les processus décisionnels.
- Mettre en place une coopération intersectorielle : elle est importante pour la cogestion à tous les niveaux dans les Etats membres. Promouvoir des assemblées enfants/jeunesse au niveau local/national.
- Adapter les organisations de jeunesse aux nouvelles réalités de nos sociétés ; encourager les réunions ouvertes avec un public ignorant du travail de jeunesse.
- Fixer des quotas de jeunes dans les organes internationaux pour toutes les prises de décision (en particulier relatives au thème de la jeunesse).
- Ouvrir les canaux de communication.
- S'assurer que les informations touchent les personnes intéressées.
- Commencer le travail de jeunesse dès le jeune âge (socialisation primaire).
- Promouvoir la cogestion dans les écoles/établissements d'enseignement.
- Inviter les personnes qui ont réussi (personnalités politiques, etc.) à rencontrer les étudiants, notamment pour partager les connaissances et prodiguer des conseils.

Il est important que s'instaure entre les responsables politiques et les jeunes une coopération constructive, car elle peut contribuer à promouvoir les organisations de jeunesse à tous les niveaux (local, régional, national et international). Il est également important de commencer le travail démocratique dès le jeune âge.

- Faciliter les processus d'obtention de visas pour le travail de jeunesse (lobbies).
- Reconnaître le travail de jeunesse au niveau politique afin d'en accroître la mobilité.

- Offrir des possibilités de financement durable à long terme (notamment pour les coûts administratifs) et alléger la bureaucratie (par exemple, faciliter les procédures d'octroi de visa, simplifier les demandes, etc.). Ainsi la jeunesse pourra-t-elle participer plus facilement aux organisations de jeunesse.

## 7. Démocratie et migrations

### Questions clés

#### ***Economie et chômage***

- Facteur d'intégration : la langue
- Utilisation du sport comme bonne pratique
- Formation à l'intention des chômeurs

#### ***Crise identitaire***

- Proposition de déclaration officielle
- Reconnaissance des citoyens français comme Français, quelle que soit la nationalité (cette approche a été critiquée pour son manque de réelle signification)
- Promotion par les gouvernements d'exemples d'immigration réussie (démarche critiquée au prétexte que cela pourrait conduire à une ségrégation)
- Création d'un ministère des migrations selon le modèle autrichien (idée critiquée au prétexte que cela pourrait conduire à séparer migration et identité nationale)

#### ***Participation et société locale***

- **Défis** : dialogue entre migrants et société ; obstacles administratifs.
- **Solutions** : actions au niveau local, événements interculturels, sports, possibilité pour les migrants de se représenter eux-mêmes (si la communauté comprend des migrants) ou, simplement, de montrer leur différence.

#### ***Migrations – Vision globale***

- La mondialisation a des effets complexes sur les migrations partout dans le monde. C'est à chaque Etat de trouver des solutions à ce problème – il n'existe pas de traitement universel applicable à tout le monde.
- Les gouvernements doivent améliorer la mobilité universitaire dans le monde entier – par exemple, Erasmus doit continuer de fonctionner et être donné en exemple de bonne pratique de la mobilité.

### Conclusions et recommandations

1. Exemple du programme des Ambassadeurs – pratique autrichienne et norvégienne où des migrants ayant réussi viennent dans les écoles raconter leur histoire. Dans le programme des Ambassadeurs, parrainé par le gouvernement, des personnes d'origine immigrée s'emploient à promouvoir leurs réalisations afin de sensibiliser de jeunes migrants et de mieux faire comprendre les questions de migration dans la société.

2. L'apprentissage de la langue est un facteur d'intégration très important. Apprendre la langue conduit à l'éducation, qui, à son tour, conduit à l'intégration. Sans compter que la langue apporte le sens de l'unité. Propositions avancées : que les gouvernements se rapprochent des migrants de deuxième génération et apportent un soutien aux migrants adultes (au moyen de cours du soir, par exemple).

3. Les gouvernements doivent encourager la mobilité. A la déclaration initiale, deux remarques sont ajoutées : le cadre institutionnel doit concerner les échanges universitaires, ainsi que la reconnaissance mondiale des diplômes ; les Etats doivent appliquer des normes identiques à l'enseignement supérieur – afin de porter les mêmes points de vue sur les structures universitaires.

4. Les migrants comme la société d'accueil doivent œuvrer en faveur de l'intégration. Déclaration finale : les migrants doivent bénéficier d'une plus grande visibilité et de davantage de possibilités de dialogue avec la société d'accueil. Recommandations à cet effet : mise en place d'un programme de tutorat avec intervention de bénévoles de la société locale ; organisation d'événements sportifs et artistiques.

5. Les politiques d'intégration doivent-elles être plus restrictives ou plus ouvertes ? Après analyse des commentaires des membres travaillant dans d'autres groupes, nous avons conclu que la politique d'immigration de chaque pays doit être claire et transparente, et que les informations sur les règles d'immigration doivent être accessibles à tous. D'autre part, les processus bureaucratiques concernant le

séjour des jeunes méritent d'être simplifiés – ils doivent être transparents et accessibles aux immigrants potentiels.

## **8. Démocratie et inclusion des minorités**

### **Questions clés**

Pour commencer, le groupe s'est employé à cerner les points à discuter, puis à définir des termes tels que « inclusion », « minorité » et autres concepts associés. Après des désaccords sur ces définitions, le groupe a opté pour une compréhension commune du terme plutôt qu'une définition à proprement parler. Étant donné l'ampleur du sujet et la grande variété des groupes minoritaires – nationaux, ethniques, linguistiques, religieux, LGBT et personnes handicapées –, et après de vifs débats, le groupe a décidé de déterminer des points clés plus concrets liés à la situation et aux problèmes rencontrés par tous les groupes minoritaires. Autre thème soulevé par le groupe : le concept d'identité et l'identification des membres qui composent les groupes minoritaires. Le groupe a décidé de cibler essentiellement les thèmes de l'éducation (au sens large) et des médias, et d'examiner ce que la jeunesse peut faire et proposer dans ces domaines. Il a également souligné l'importance d'offrir à tous des possibilités de rencontres directes avec des membres des minorités.

### **Conclusions et recommandations**

Estimant que seule une stratégie à long terme peut remédier aux problèmes, nous proposons la création d'un programme international aux objectifs à court, moyen et long terme en faveur de l'inclusion des minorités : « Unité dans la diversité ». En première étape du programme, nous proposons au Conseil de l'Europe de recommander à ses États membres de lancer une campagne nationale, avec la participation active de décideurs et de la société civile, sur l'inclusion des minorités, campagne intitulée « Campagne européenne Vivre ensemble » avec, pour principal message, « Je suis parce que nous sommes ». Dans le cadre de la stratégie, nous proposons d'apporter des changements au système éducatif afin d'aborder très tôt les questions touchant aux minorités.

Principaux objectifs de ces changements : briser les stéréotypes, promouvoir un équilibre entre minorités et majorités par le biais d'une compréhension commune, favoriser un « vivre ensemble » pacifique et, enfin, éclairer le sentiment d'appartenance à une « minorité » ou à une « majorité ». À cet égard, voici nos deux propositions :

**I.** Que les gouvernements introduisent une éducation interculturelle dans les programmes scolaires via des expériences pratiques en face à face. Cette pratique supposerait :

- des cours multiculturels dans l'enseignement pré-primaire et primaire (par exemple, apprentissage à travers des jeux, contes, activités théâtrales et débats), à organiser par le biais d'indications et de fiches, de jeux de rôles, de visites d'institutions, de supports de lecture liés à un thème spécifique, d'initiation à des danses, etc. ;
- une coordination des activités en fonction des groupes d'âge ; autour d'un programme minimal établi, les formateurs pourront à leur gré organiser d'autres activités. Ces cours sont à prendre au sérieux par les établissements d'enseignement, et les formateurs doivent faire montre d'ouverture d'esprit.

**II.** Que soient mis en place au sein des écoles des bureaux de jeunesse. Ils tiendront lieu d'espace ouvert et flexible, mais aussi de lien entre enseignants, parents et enfants. – ainsi qu'entre ONG, centres culturels, communauté et minorités. Les bureaux de jeunesse peuvent être pris en charge sur la base du volontariat par des élèves. Les écoles doivent prévoir pour ces bureaux un espace pouvant favoriser une attitude ouverte parmi tous les participants. Les élèves/étudiants de différents groupes sociaux et ethniques peuvent y faire un stage et gagner de l'expérience, surtout important dans l'avenir pour les aider à trouver du travail en période de chômage croissant. Toutes les écoles doivent dispenser une formation aux travailleurs de jeunesse. Exemples d'activités à mener par ces bureaux : ateliers, formations, soirées/débats autour de DVD, discussions en groupes, dialogues dirigés sur divers sujets concernant les stéréotypes appliqués aux minorités (LGBT, femmes/hommes, Roms, etc.). À ces ateliers participeraient élèves/étudiants, parents et enseignants. Ces bureaux seront ouverts à la communauté pour lui permettre de suivre les progrès accomplis. Ils feront également office de service d'information pour les jeunes, qui pourront ainsi connaître les différentes possibilités à leur disposition (bourses, concours, formations, échanges, etc.).

Autre question examinée : les médias. Le problème relevé est un manque de représentation dans les médias des gens ordinaires originaires de minorités ethniques. Résultat : des préjugés qui ne font qu'associer les minorités ethniques ordinaires à des comportements négatifs (criminalité et violence, par exemple). En guise de solution, nous proposons de créer une liste nationale de volontaires sur laquelle les minorités ethniques pourraient s'inscrire pour fournir aux journalistes des informations de contact. Cela permettrait aux journalistes d'étendre leur réseau et, ainsi, de rédiger des articles plus représentatifs de la

population dans son intégralité.

Notre recommandation finale : que les instances et institutions gouvernementales assurent aux minorités un accès direct et une participation active au processus décisionnel car, en termes politiques, les minorités ne sont pas suffisamment prises en compte alors qu'elles constituent une part importante de la communauté. Elles doivent pouvoir se représenter elles-mêmes et se faire entendre des décideurs. Une table ronde réunissant les personnes concernées/intéressées et les décideurs permettrait de s'orienter vers une solution plus acceptable pour tous.

## **9. Démocratie et éducation à la citoyenneté**

### **Questions clés**

Une démocratie a besoin de citoyens actifs pour survivre. C'est pourquoi il faut éduquer les citoyens pour leur apprendre à vivre en démocratie. L'éducation à la citoyenneté contribue à lutter contre l'apathie politique. Elle joue un rôle fondamental dans le développement de valeurs. De surcroît, l'éducation à la citoyenneté active contribue à motiver les personnes qui ne participent pas aux processus décisionnels. Ce type d'éducation doit stimuler la réflexion critique et permettre aux citoyens actifs d'opérer leurs propres choix.

Nous nous sommes interrogés les pratiques de démocratie et de participation de la jeunesse, ainsi que sur les avantages et inconvénients de la participation dans ses modes d'expression les plus courants (tels que manifestations, travail avec les institutions gouvernementales sur les documents, négociations, etc.).

L'un des buts de l'éducation en général a été évoqué comme le développement d'une réflexion critique, qui, dans le cas de l'éducation à la citoyenneté, doit permettre aux gens de vérifier que l'action des gouvernements reflète les besoins des citoyens. A également été soulignée l'importance de l'éducation non formelle et de sa méthodologie dans l'éducation à la citoyenneté. Les participants sont tombés d'accord sur la nécessité d'un processus de formation tout au long de la vie en matière d'éducation à la citoyenneté – à commencer le plus tôt possible dans la vie –, et sur la nécessité d'intégrer la démocratie au processus éducatif via la participation des jeunes à la prise de décision.

### **Conclusions et recommandations**

Les travaux du groupe ont abouti à l'élaboration de cinq points clés formulés sous forme de propositions.

1. Premièrement, le groupe ayant constaté l'absence de l'éducation à la citoyenneté dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe, nous avons estimé que celui-ci doit les encourager à faire de l'éducation à la citoyenneté une discipline à part entière dans les programmes scolaires. Cette discipline doit fournir aux élèves des informations sur les moyens de participer activement et encourager une réflexion critique et, dans cette perspective, elle doit leur donner la possibilité d'interagir avec la politique et la société. Cette discipline est à enseigner à un stade précoce.

2. Deuxièmement, il a été conclu que la manière de fournir l'information aux élèves est de la plus haute importance. Il faut donc veiller à ce que les manuels et les supports pédagogiques déjà adoptés pour l'éducation à la citoyenneté soient réellement utilisés. A cette fin, les supports doivent donner lieu à traduction et promotion via les sites web, les bulletins et les réseaux ; quant aux prestataires d'enseignement (écoles, universités et organisations de jeunesse), ils doivent bénéficier d'une formation. A également été soulignée la nécessité d'assurer la qualité de cette éducation et, éventuellement, de mettre en place des inspecteurs scolaires indépendants.

3. Troisièmement, il a été conclu qu'une gouvernance démocratique doit être pratiquée à l'école pour que les élèves expérimentent la participation à un âge précoce. Dans cette perspective, le groupe propose d'intégrer les enfants et les jeunes au processus de prise de décision – par exemple, en permettant aux élèves de choisir le lieu des excursions, la disposition de la classe, les emplois du temps, les événements et les modes d'apprentissage.

4. Quatrièmement, il a été convenu de proposer l'utilisation de plates-formes existantes (Centre Wergeland et Centre Nord-Sud, par exemple) ou d'en créer de nouvelles pour promouvoir, faciliter et améliorer la coopération entre institutions éducatives et ONG de l'UE27/EEE (Pays-Bas et France, par exemple) et d'autres membres du Conseil de l'Europe (Bosnie-Herzégovine et Géorgie, par exemple) et des pays voisins (notamment des pays sud-méditerranéens). Cette action devrait renforcer le partage des bonnes pratiques en matière d'éducation à la citoyenneté et accroître la qualité de ce type d'enseignement.

5. Enfin, cinquièmement, nous avons constaté que pouvoir parler une langue étrangère est très important pour promouvoir une citoyenneté européenne active. Pour arriver à travailler et à vivre ensemble en paix, les citoyens doivent connaître des cultures et langues étrangères. C'est pourquoi nous encourageons les Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir l'apprentissage de langues étrangères (tout particulièrement à l'école) et des programmes d'échanges internationaux comme outils indispensables à une véritable citoyenneté européenne.

Les premier, troisième et cinquième points s'adressent au Conseil de l'Europe et aux ministres de l'éducation de ses Etats membres. Dans les pays où l'Etat n'est pas responsable de l'éducation, les points visent les ministres de l'éducation des Etats fédéraux. Le deuxième point, plus particulièrement adressé au Conseil de l'Europe et aux Etats membres, doit permettre d'assurer une meilleure diffusion des informations auprès des parties prenantes intéressées. Quant au quatrième point, il s'adresse directement au Conseil de l'Europe.

### **Déclaration lors du Forum mondial de la démocratie**

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier, M. Mignon, de votre soutien à la 2<sup>e</sup> Assemblée de la jeunesse qui s'est déroulée ce week-end à Strasbourg.

Il aurait été plus respectueux de pouvoir prononcer ce discours après l'intervention des principaux orateurs, lorsque tout le monde était encore présent dans l'hémicycle pour écouter, mais tant pis, qu'il en soit ainsi !

150 jeunes de toute l'Europe et au-delà...

Trois journées de « brainstorming »...

Des centaines d'idées concernant la jeunesse d'Europe mais aussi celle du monde entier !

Alors ECOUTEZ-nous !

INFORMEZ-nous !

Les jeunes veulent participer !

Malheureusement, des obstacles nous barrent l'accès aux informations expliquant COMMENT faire pour participer effectivement !

Donnez-nous des possibilités de nous EDUQUER !

Le processus démocratique n'est pas quelque chose d'inné... C'est quelque chose qu'il nous faut avoir la POSSIBILITE d'apprendre !

RESPECTEZ-nous !

Ne transigez PAS avec les droits de l'homme !

Les jeunes ne sont pas des marchandises... Ils sont une part de l'humanité !

Nous sommes résolument convaincus que la jeunesse a beaucoup à APPORTER dans notre monde actuel !

Prenons part à tous les processus de décision qui détermineront notre avenir !

La jeunesse doit être traitée avec DIGNITE, autrement dit en toute EGALITE !

Nous demandons une réelle égalité en termes de sexe, d'appartenance ethnique, d'orientation sexuelle et de handicap !

Les jeunes ici présents vont participer à des sessions durant le forum.

Nous estimons que nos voix contiennent des idées REELLES et CONCRETES pouvant contribuer à réaliser notre ambition.

Vous devez laisser nos voix être l'amorce du changement que tous, nous voulons voir !

Mesdames et messieurs, nous, les jeunes, nous croyons résolument dans l'idée de ce forum, mais nous en appelons aussi résolument à vous pour faire intervenir la jeunesse plus activement dans ce processus !

Ainsi que le déclarait M. Mignon en établissant ce forum comme « Davos de la démocratie », faisons en sorte que ce « Davos de la démocratie » intègre les jeunes au niveau qu'ils méritent.